

Place de l'Hôtel de Ville
21470 BRAZEY-EN-PLAINE

Département de la Côte d'Or

Téléphone : 03 80 29 88 88

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° 8-2025
Séance du 25 septembre 2025

**DATE DE
CONVOCATION :**

18 septembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

OBJET :

**ADOPTION DES
RAPPORTS 2024 :**

- sur le prix et la
qualité du service
public de l'eau potable

- du délégataire sur
l'exploitation du
service

Le 25 septembre 2025 à 18 h 30, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY-EN-PLAINE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Lionel HOUEE.

Etaient présents : Lionel HOUEE, Jocelyne BEAUNEE, J-Frédéric NICOLAS, Jennifer MEILLER, Joris BARBE, Sébastien BERNA

Etaient absents : Nathalie BEAUX (procuration à Jocelyne BEAUNEE), Nadine PEPIN (procuration à Jennifer MEILLER), Martine FRANCOIS, Frédéric FEVRE (procuration à Lionel HOUEE), Fanny BOUVERET (procuration à Sébastien BERNA)

Secrétaire : Joris BARBE

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle :

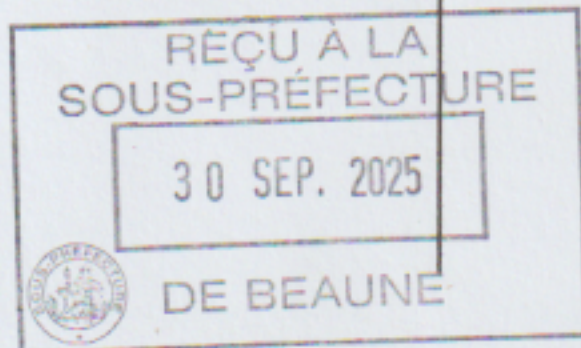
- d'une part que le Code Général des Collectivités Locales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable.
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice
- d'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1er juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SAUR a adressé au syndicat le rapport 2024 relatif au service d'eau potable.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE
- ✓ Prend acte du rapport 2024 présenté par le délégataire SAUR

Ainsi pour extrait conforme, fait à BRAZEY EN PLAINE le 25 septembre 2025



Le Président